



Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
Ministère des solidarités et de la santé

Avis relatif au recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, un recrutement de personnes en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2022 dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique.

Le nombre total de places offertes au recrutement est fixé à 2

Conditions d'accès :

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail,
- ne pas avoir la qualité de fonctionnaire,
- être apte à l'exercice des fonctions,
- être médecin français ou ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique, et titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - diplôme d'études spécialisées de santé communautaire et médecine sociale ;
 - diplôme d'études spécialisées de santé publique et médecine sociale ;
 - certificat d'études spéciales de santé publique ;
 - diplôme, certificat ou autre titre qui, délivré conformément aux obligations communautaires par un Etat membre des communautés européennes, permet en France l'inscription sur la liste de la spécialité de santé publique et médecine sociale par application du règlement de qualification des médecins approuvé par arrêté.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions seront ouvertes du **7 juin au 7 juillet 2022**. Pour s'inscrire, les candidats devront d'abord se rendre sur le site du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/s-inscrire-en-ligne>

Après avoir finalisé son inscription en ligne, le candidat devra constituer un dossier de candidature complété et signé (toutes les rubriques doivent être renseignées) accompagné des pièces justificatives suivantes :

- tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (Ex : RQTH, ...) ;
- une copie des diplômes obtenus ;
- un certificat médical de compatibilité du handicap avec l'emploi postulé datant de moins de 6 mois ;
- un curriculum vitae.

Le dossier de candidature est à transmettre :

- par la voie électronique à l'adresse suivante : sandrine.onestas@sg.social.gouv.fr
- **et en 5 exemplaires** recto/verso à adresser par la voie postale en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, et à transmettre accompagné des pièces justificatives au plus tard le **7 juillet 2022 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministères chargés des affaires sociales

Direction des ressources humaines
Département allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération
Mission concours
MISP 2021 (voie contractuelle)
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Le dossier de candidature et une fiche descriptive de poste sont téléchargeables sur le site internet des ministères chargés des affaires sociales à l'adresse suivante : <https://solidarites-sante.gouv.fr/article/acceder-a-la-fonction-publique-dans-le-cadre-de-l-obligation-d-emploi>

La nature et déroulement de la sélection :

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. Les auditions sont prévues à partir du mois d'octobre 2022.

La liste des candidats déclarés aptes au recrutement à l'issue de l'entretien sera publiée à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/resultats-composition-des-jurys-rapports-des-jurys-statistiques/>

Les candidats sélectionnés sont amenés à suivre une formation à l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) à Rennes. La formation commencera début janvier 2023.